

Amundi Euro Inflation Expectations 2-10Y UCITS ETF Acc

REPORTING

Communication
Publicitaire

31/03/2024

OBLIGATAIRE

Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **113,88 (EUR)**
 Date de VL et d'actif géré : **28/03/2024**
 Actif géré : **254,28 (millions EUR)**
 Code ISIN : **LU1390062245**
 Type de Réplication : **Synthétique**
 Indice de référence :
**100% MARKIT IBOXX EUR BREAKEVEN EURO-
 INFLATION FRANCE & GERMANY**
 Date de la première VL : **13/04/2016**
 VL de lancement : **100,00 (EUR)**

Objectif d'investissement

Le Lyxor EUR 2-10Y Inflation Expectations UCITS ETF - Acc est un ETF conforme à la directive OPCVM qui cherche à reproduire la performance de l'indice de référence Markit iBoxx EUR Breakeven Euro-Inflation France & Germany Index Nominal TRI.

Les ETF Amundi sont des fonds d'investissement cotés en bourse qui procurent une exposition fidèle et bon marché à un indice de référence.

Indicateur de risque (Source : Fund Admin)



Risque le plus faible

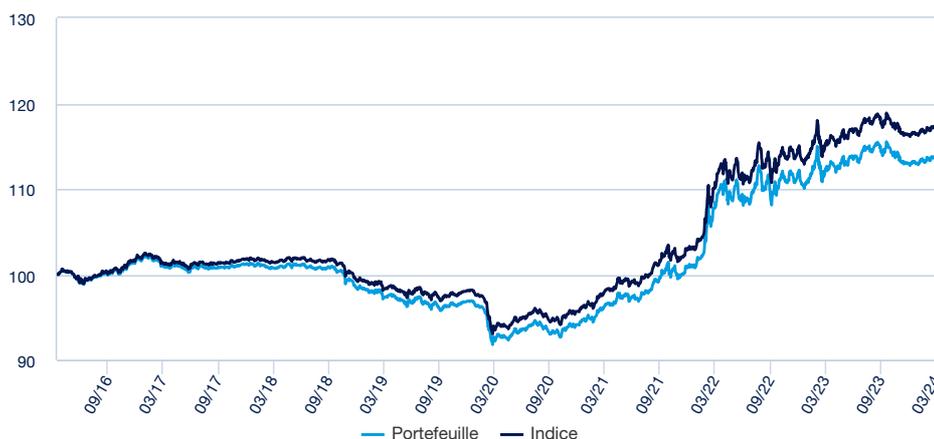
Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 3 ans. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

« Les valeurs liquidatives techniques peuvent être calculées et publiées tout jour civil (à l'exception des samedis et des dimanches) qui ne soit ni un jour ouvré ni un jour de transaction. Ces valeurs liquidatives techniques n'ont qu'une valeur indicative et ne serviront pas de base pour l'achat, la conversion, le rachat et/ou le transfert d'actions. »

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Evolution de la performance (VL) * (Source : Fund Admin)



Indicateurs de risque (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	Depuis le lancement *
Volatilité du portefeuille	2,77%	4,77%	3,41%
Volatilité de l'indice	2,76%	4,76%	3,41%
Tracking Error ex-post	0,10%	0,07%	0,09%
Ratio de sharpe	-0,88	0,92	0,41

* La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an. L'indicateur Tracking Error mesure l'écart de rendement entre le fonds et l'indice

Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

Depuis le	Depuis le 29/12/2023	1 mois 29/02/2024	3 mois 29/12/2023	1 an 31/03/2023	3 ans 31/03/2021	5 ans 29/03/2019	10 ans -
Portefeuille	0,82%	0,15%	0,82%	1,30%	18,18%	16,99%	-
Indice	0,93%	0,17%	0,93%	1,72%	19,75%	19,40%	-
Ecart	-0,11%	-0,03%	-0,11%	-0,42%	-1,57%	-2,41%	-

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Portefeuille	1,08%	10,69%	7,28%	-2,86%	-1,60%	-2,77%	-0,37%	-	-	-
Indice	1,58%	11,14%	7,72%	-2,52%	-1,25%	-2,43%	-0,03%	-	-	-
Ecart	-0,50%	-0,45%	-0,44%	-0,35%	-0,35%	-0,34%	-0,34%	-	-	-

* Source : Amundi. Les performances ci-dessus couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. Les performances passées ne préjugent en rien des résultats actuels et futurs et ne sont pas garanties des rendements à venir. Les gains ou pertes éventuels ne prennent pas en compte les frais, commissions et redevances éventuels supportés par l'investisseur lors de l'émission et du rachat des parts (ex : taxes, frais de courtage ou autres commissions prélevés par l'intermédiaire financier...). Si les performances sont calculées dans une devise autre que l'euro, les gains ou les pertes éventuellement générés peuvent de ce fait être impactées par les fluctuations des taux de change (à la hausse comme à la baisse). L'écart correspond à la différence de performance du portefeuille et de l'indice.

OBLIGATAIRE ■

Données de l'indice (Source : Amundi)

Description de l'indice

L'indice est conçu de manière à fournir une exposition aux points morts d'inflation en prenant des positions longues sur les obligations indexées sur l'inflation émises par la France et l'Allemagne et courtes sur les obligations souveraines françaises et allemandes d'échéances similaires.

Principales lignes de l'indice (source : Amundi)

	% d'actifs (indice)
OAT IE 1.85% 07/27	17,20%
DBRI IE 0.5% 4/30	14,74%
DBRI IE 0.1% 4/26	12,34%
OAT IE 3.15% 07/32	11,99%
OAT IE 0.7% 7/30	11,45%
OAT IE 0.1% 03/29 OATE	10,88%
OAT IE 0.1% 03/26 OATE	7,77%
OAT IE 0.1% 07/31 OATE	7,09%
DBRI IE IE 0.1% 04/33 I/L	6,54%
DBR 4% 04/01/37	-0,42%
Total	99,58%

Caractéristiques (Source : Amundi)

Classe d'actif : **Obligataire**
Exposition : **Zone Euro**

Nombre de valeurs : **26**

Répartition de l'indice (Source : Amundi)

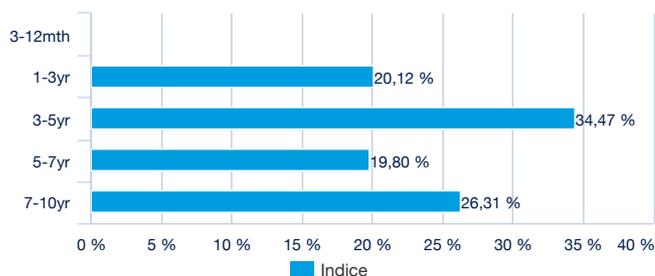
Cinq principales valeurs (Patte Longue)

	% d'actifs (indice)
OAT IE 1.85% 07/27	17,20%
DBRI IE 0.5% 4/30	14,74%
DBRI IE 0.1% 4/26	12,34%
OAT IE 3.15% 07/32	11,99%
OAT IE 0.7% 7/30	11,45%

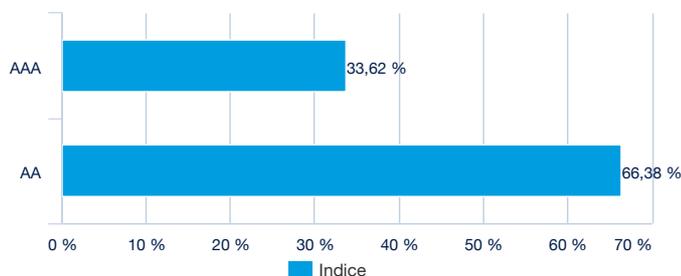
Cinq principales valeurs (Patte Courte)

	% d'actifs (indice)
DBR % 02/30	1,53%
OAT 2.75% 02/29	0,71%
OAT 0% 02/26	0,59%
DBR 0% 08/26	0,58%
DBR 4% 04/01/37	0,42%

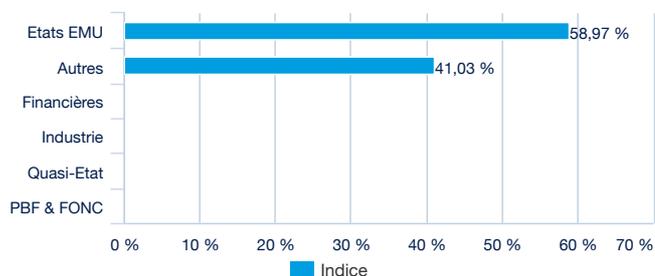
Par maturité ETF (Patte Longue)



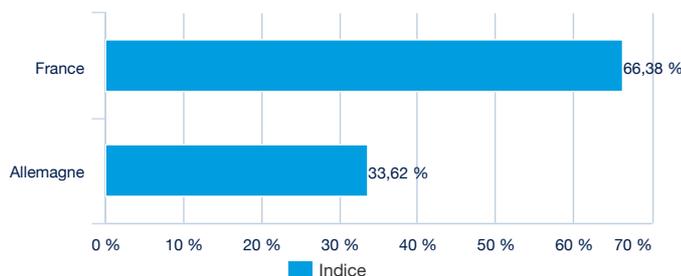
Par notation (Patte longue)



Par type d'émetteur (source : Amundi)



Par pays (source : Amundi)



OBLIGATAIRE ■

Caractéristiques principales de la part (Source : Amundi)

Forme juridique	SICAV de droit Luxembourgeois
Norme européenne	OPCVM
Société de gestion	Amundi Luxembourg SA
Valorisateur	SOCIETE GENERALE LUXEMBOURG
Dépositaire	SOCIETE GENERALE LUXEMBOURG
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS LUXEMBOURG
Date de création de la classe	13/04/2016
Date de la première VL	13/04/2016
Devise de référence de la classe	EUR
Classification AMF	Non applicable
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation
Code ISIN	LU1390062245
Minimum de souscription marché secondaire	1 Part(s)
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Frais courants	0,25% (prélevés) - 26/09/2022
Durée minimum d'investissement recommandée	3 ans
Clôture fiscale	Septembre
Teneur marché principal	SOCIETE GENERALE / LANG & SCHWARZ

Données de cotation de l'ETF (source : Amundi)

Place de cotation	Horaires de cotation	Devise	Mnémo	Ticker Bloomberg	iNAV Bloomberg	RIC Reuters	iNAV Reuters
Deutsche Börse	9:00 - 17:30	EUR	INFL	EUIN GY	INFLAIV	EUING.DE	INFLAIV
Six Swiss Exchange	9:00 - 17:30	EUR	INFL	INFL SW	INFLAIV	INFL.S	INFLAIV
Borsa Italiana	9:00 - 17:30	EUR	INFL	INFL IM	INFLAIV	INFL.MI	INFLAIV
London Stock Exchange	9:00 - 17:30	GBP	INFL	INFL LN	INFLGBIV	INFL.L	INFLGBIV
Nyse Euronext Paris	9:00 - 17:30	EUR	INFL	INFL FP	INFLAIV	INFL.PA	INFLAIV

Contact

Contact ETF vente

France & Luxembourg	+33 (0)1 76 32 65 76
Allemagne & Autriche	+49 (0) 800 111 1928
Italie	+39 02 0065 2965
Suisse (Allemand)	+41 44 588 99 36
Suisse (Français)	+41 22 316 01 51
UNITED KINGDOM (Retail)	+44 (0) 20 7 074 9598
UNITED KINGDOM (Instit)	+44 (0) 800 260 5644
Pays-Bas	+31 20 794 04 79
Pays Nordiques	+46 8 5348 2271
Hong Kong	+65 64 39 93 50
Espagne	+34 914 36 72 45

Contact ETF Courtiers

SG CIB	+33 (0)1 42 13 38 63
BNP Paribas	+44 (0) 207 595 1844

Contact Amundi

Amundi ETF
90 bd Pasteur
CS 21564
75 730 Paris Cedex 15 - France
Hotline : +33 (0)1 76 32 47 74
info@amundiETF.com

Contact ETF Capital Market

Téléphone	+33 (0)1 76 32 19 93
Bloomberg IB Chat	Capital Markets Amundi ETF Capital Markets Amundi HK ETF

OBLIGATAIRE ■

Fournisseurs d'indices

L'Indice auquel il est fait référence dans les présentes est la propriété de Markit Indices Limited. (les « Promoteurs de l'Indice ») et il est utilisé sous licence par le Compartiment. Les parties conviennent que le Compartiment n'est ni agréé ni recommandé par le Promoteur de l'Indice. En aucun cas le Promoteur de l'Indice ne fournit une quelconque garantie - expresse ou tacite (y compris, notamment, quant à la valeur commerciale ou à la pertinence pour tout usage ou utilisation spécifique) - se rapportant à l'Indice ou à toute donnée incluse ou liée à celui-ci et, en particulier, il décline toute garantie quant à la qualité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité de l'Indice ou des données incluses ou liées à celui-ci, ou quant aux résultats obtenus par l'utilisation de l'Indice, ou à la composition de l'Indice à une date ou un moment donné, de même qu'il décline toute garantie quant à la notation financière de toute entité émettrice ou de tout crédit ou tout événement similaire (indépendamment de la définition qui lui est donnée) se rapportant à une obligation incluse dans l'Indice à une date donnée ou à tout autre moment. Le Promoteur de l'Indice ne peut être tenu responsable pour quelque raison que ce soit d'une erreur dans l'Indice et n'est pas tenu d'informer d'une telle erreur, dans le cas où elle surviendrait. En aucun cas les Promoteurs de l'Indice n'émettent une recommandation d'achat ou de vente dans le Compartiment ni n'expriment d'opinion quant à la capacité de l'Indice à reproduire la performance des marchés concernés, ou concernant l'Indice ou toute opération ou produit y relatifs, ou sur les risques y afférents. Le Promoteur de l'Indice n'est nullement tenu de prendre en considération les besoins d'un tiers lorsqu'il compile, modifie, compose ou calcule l'Indice. La responsabilité de l'acheteur ou d'un vendeur du Compartiment et des Promoteurs de l'Indice ne peut pas être engagée dans le cas où les Promoteurs de l'Indice ne prendraient pas les mesures nécessaires pour compiler, ajuster ou calculer l'Indice. Les Promoteurs de l'Indice et leurs sociétés affiliées se réservent le droit de traiter toute obligation qui compose l'Indice et peuvent, le cas échéant, accepter des dépôts, accorder des prêts ou effectuer toute autre activité de crédit, et plus généralement, exercer l'un ou la totalité des services financiers et de banque d'investissement ou toute autre activité commerciale auprès de ces émetteurs obligataires ou de leurs sociétés affiliées. En outre, ils peuvent entreprendre ces activités comme si l'Indice n'existait pas, sans tenir compte de leurs éventuelles conséquences sur l'Indice ou le Compartiment.

Avertissement

Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Amundi Euro Inflation Expectations 2-10Y est une SICAV de droit luxembourgeois inscrite sur la liste officielle des organismes de placement collectifs soumis à la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) au titre de la Partie I de la loi du 17 décembre 2010, conformément aux dispositions de la Directive UCITS (2009/65/EC).

Le produit est un compartiment de Amundi Euro Inflation Expectations 2-10Y qui a obtenu l'agrément de la CSSF et a fait l'objet d'une notification auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en vu de sa commercialisation sur le territoire français.

Amundi Asset Management (« Amundi AM ») recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « Profil de risque » du prospectus et la rubrique « Profil de risque et de rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur du produit (DICI).

Le DICI en langue française, ainsi que le prospectus en langue anglaise, peuvent être obtenus gratuitement sur info@amundi-etf.com

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que le prospectus n'est disponible qu'en version anglaise.

Le produit fait l'objet de contrats d'animation qui visent à assurer la liquidité du produit sur Euronext Paris, dans des conditions normales de marché et de fonctionnement informatique. Les parts ou actions de l'OPCVM coté (« UCITS ETF ») acquises sur le marché secondaire ne peuvent généralement pas être directement revendues à l'OPCVM coté. Les investisseurs doivent acheter et vendre les parts/actions sur un marché secondaire avec l'assistance d'un intermédiaire (par exemple un courtier) et peuvent ainsi supporter des frais. En outre, il est possible que les investisseurs paient davantage que la valeur nette d'inventaire actuelle lorsqu'ils achètent des parts /actions et reçoivent moins que la valeur nette d'inventaire actuelle à la revente. La composition actualisée du portefeuille d'investissement du produit est mentionnée sur le site www.amundi-etf.com.

En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du produit et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du produit. Il n'y a aucune garantie que l'objectif du fonds soit atteint. Le fonds peut ne pas toujours être en mesure de répliquer parfaitement la performance de l'indice. Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement. L'indice mentionné dans le présent document (l'« Indice ») n'est ni parrainé, ni approuvé, ni vendu par Amundi Asset Management (« Amundi AM »). Amundi AM n'assumera une quelconque responsabilité à ce titre. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Amundi AM n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

LE PRESENT DOCUMENT NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE VENTE DE TITRES AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE. LE PRODUIT QUI Y EST DECRIT NE SERA PAS ENREGISTRE EN VERTU DU U.S. SECURITIES ACT DE 1933, TEL QUE MODIFIE (LE « U.S. SECURITIES ACT ») ET NE PEUT ETRE NI OFFERT, NI CEDE AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, SANS AVOIR ETEPREALABLEMENT ENREGISTRE OU EXEMPTÉ D'ENREGISTREMENT EN VERTU DU U.S. SECURITIES ACT.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux « US Persons ». Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs « Professionnels » au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 « MIF » ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les « investisseurs qualifiés » au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non « Professionnels » au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'« investisseurs qualifiés » au sens de la législation et de la réglementation applicable.